

Comité National contre les Maladies Respiratoires

CNMR



Président : Pr Pierre DUROUX

Directrice : Mme Elisabeth TISSOT

Adresse : 66 bd Saint-Michel - 75006 Paris

Tél. : 01-46-34-58-80 – Fax : 01-43-29-06-58

E-mail : cnmrt@magic.fr

Organe grand public de la pneumologie, le CNMR est au service de la lutte contre les maladies respiratoires depuis plus de 80 ans. Tous les jours, il agit efficacement sur le terrain grâce à son réseau de 101 Comités Départementaux.

Nos engagements

Nos domaines d'intervention

Nos missions

Une priorité : la lutte contre le tabac

Nos Comités Départementaux

Nos engagements

• **Mobilisation et proximité**

Le CNMR regroupe un réseau de 101 Comités Départementaux situés sur tout le territoire français. Chaque jour, ces Comités se battent directement sur le terrain, à proximité de chez vous, pour faire reculer les maladies respiratoires.

• **Transparence et sérieux**

Le CNMR est une association reconnue d'utilité publique depuis 1916. Ses ressources sont issues à 80 % de la générosité publique. Un Conseil d'Administration est garant d'une gestion rigoureuse et de l'affectation des dons.

La générosité et la fidélité de ses donateurs sont les principaux atouts de l'efficacité du CNMR.

Nos domaines d'intervention

- **Les principales maladies respiratoires en France**

- L'asthme

L'asthme est une maladie fréquente qui concerne 6 à 10 % des enfants et 4 à 7 % des adultes. L'asthme se soigne mais, s'il n'est pas traité convenablement ou négligé, il peut devenir une maladie grave : 1 500 Français en meurent chaque année.

- La bronchite chronique

Au moins 2,5 millions de personnes souffrent de bronchite chronique et 12 500 en meurent chaque année.

- Le cancer du poumon

Chaque année, le cancer du poumon (ou cancer bronchopulmonaire) tue 23 000 personnes. Sa fréquence ne cesse de croître : 25 000 nouveaux cas sont diagnostiqués tous les ans. Plus de 90 % des cancers bronchopulmonaires sont dus au tabac.

- L'insuffisance respiratoire

La France compte aujourd'hui 50 000 grands insuffisants respiratoires.

- La tuberculose

La tuberculose touche encore 9 000 personnes et entraîne environ 900 décès chaque année.

- Et toutes les autres...

- **Les facteurs de risque**

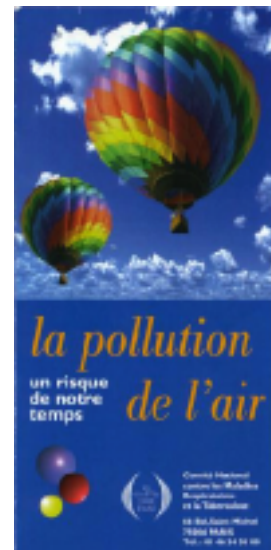
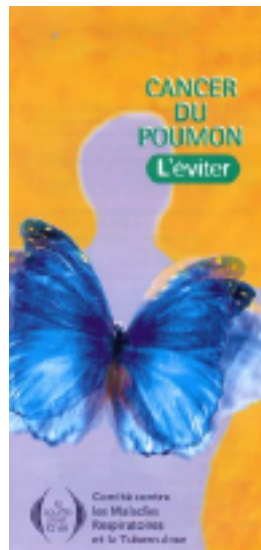
Quels sont les risques liés au **tabagisme** (actif et passif) aux **allergènes** (allergènes du domicile et allergènes saisonniers), à la **pollution de l'air** (extérieure et intérieure), à l'**amiante**... ?

Nos missions

- **Prévenir et éduquer**

La protection de la santé respiratoire est essentielle à la préservation de la fonction vitale. C'est pourquoi l'information du grand public, en particulier des jeunes, et l'éducation à la santé sont prioritaires pour le CNMR.

- Mise à disposition gratuite pour le grand public de brochures et de dépliants sur les facteurs de risque et les principales atteintes de l'appareil respiratoire. Ci-dessous quelques exemples des documents à votre disposition sur simple demande :



- Actions de prévention et d'éducation dans les établissements scolaires et les entreprises.
- Organisation chaque année de la célèbre Campagne Nationale du Timbre du Souffle dans les écoles.

Visuel de la **Campagne Nationale du Timbre du Souffle 1999/2000** sur le thème de la **santé respiratoire**.



- Mise en place de Centres d'Education Respiratoire (CER) à travers toute la France. Leurs objectifs ? Aider le patient à mieux comprendre et à mieux accepter sa maladie et son traitement.

Trois CER pilotes fonctionnent actuellement à Rouen, Toulouse et Besançon. D'autres centres se montent également à Lille, Quimper, Clermont-Ferrand, La Roche-sur-Yon, Niort, La Rochelle...

• **Former et informer**

- Mise à la disposition de tous les professionnels de santé et des éducateurs sanitaires de matériel pédagogique (brochures, dépliants, affiches, documents audiovisuels, expositions...).

- Organisation de séminaires de formation.

Grâce au programme de formation « L'asthme à l'école », les médecins et infirmières scolaires et les professeurs d'éducation physique ont été sensibilisés à cette maladie. Plus de 1 500 personnes ont été formées gratuitement par le CNMR et son réseau.

En collaboration avec d'autres structures, le CNMR a réalisé un programme de formation à l'arrêt du tabac pour les médecins généralistes : Nicomède.

• **Aider les malades**

L'aide sociale a toujours été au cœur des actions du CNMR. Sur le terrain, grâce à une bonne intégration dans le tissu sanitaire et social, les Comités Départementaux sont à même de repérer les malades en situation difficile et de leur venir en aide rapidement.

- Aides financières directes aux malades respiratoires.

- Aides techniques aux grands insuffisants respiratoires.

- Aides à la réinsertion professionnelle et familiale de patients confrontés à des conditions de vie particulièrement difficiles.

• **Soutenir la recherche**

Le CNMR est la structure associative privée qui soutient de la façon la plus importante la recherche pneumologique française. Chaque année, grâce à la générosité et la fidélité de ses donateurs, des subventions de recherche sont attribuées aux travaux les plus prometteurs de chercheurs.

Un Conseil Scientifique de 18 membres présidé par le Pr JEANNIN (Dijon) attribue chaque année des subventions de recherche de 75 000 F destinées à financer des projets réalisés au sein de services et de laboratoires français. Les thèmes retenus sont des thèmes de recherche clinique pneumologique, de santé publique respiratoire et d'épidémiologie respiratoire.

Les demandes doivent traditionnellement être effectuées pour le 15 novembre de chaque année.

Le tabagisme, une priorité du CNMR pour l'an 2000

Les méfaits du tabagisme sont parfaitement connus : **1 fumeur sur deux décèdera prématurément de son tabagisme**. Mais, malgré la Loi Evin, malgré la multiplication des campagnes d'information, le nombre de fumeurs et notamment le nombre d'enfants commençant à fumer continue de croître. Pour preuve, la consommation de tabac a augmenté de 1,7% au 1^{er} semestre 2000.

Le CNMR a fait du tabagisme sa priorité pour l'an 2000.

Déjà, en plus des nombreux documents disponibles, le CNMR propose une nouvelle brochure « *Arrêter de fumer. Les substituts nicotiniques peuvent maintenant vous y aider* ». Elle répond de façon claire et précise aux questions que le fumeur se pose sur les substituts nicotiniques (Remède miracle ? Patchs ou gommes ? Quel dosage ? Quels risques ?...). Didactique, objective, elle guide vers l'arrêt du tabac.

A noter qu'elle est disponible gracieusement (en nombre si besoin) sur simple demande au CNMR par e-mail : cnmrt@magic.fr ou par téléphone au 01-46-34-58-80.

D'autre part, le CNMR informe également sur les méfaits du tabagisme en se rendant directement dans les entreprises ou les établissements scolaires. Régulièrement sollicités par les écoles, les Comités Départementaux y réalisent des interventions auprès des élèves qui leur permettent de faire passer un réel message de prévention. A la demande des entreprises, le CNMR et ses Comités organisent aussi des campagnes de sensibilisation en direction du personnel, notamment en raison des difficultés liées à la mise en place ou au respect de la Loi Evin.

Pour mener ces actions, les Comités disposent de supports très variés adaptés à chaque public : dépliants, brochures, affiches, jeux, expositions, cassettes audiovisuelles...

Journée Mondiale sans Tabac 2000 :

Le Programme
« Objectif Ecole sans Tabac »

A l'occasion de la Journée Mondiale sans Tabac, le CNMR lance, un nouveau programme de lutte contre le tabagisme des enfants : « Objectif Ecole sans Tabac ».

C'est aux environs de 14 ans que l'on fume sa première cigarette, sous l'influence de ses copains, de l'entourage, et que l'on entre dans le cycle de la dépendance. **L'école est le lieu de toutes ces influences** ; c'est aussi le lieu tout désigné pour **éduquer**. Les campagnes de sensibilisation au tabagisme, les journées de mobilisation, les interventions des éducateurs sanitaires dans les classes... s'y multiplient.

A fin de structurer ces démarches d'éducation à la santé, le CNMR propose aux établissements scolaires **d'inscrire ces actions dans un cadre plus global** en participant au programme :
« Objectif Ecole sans Tabac »

Ce programme est basé sur une **Charte Ecole sans Tabac** qui définit les thèmes importants de mise en place d'une **réelle politique de prévention du tabagisme** avec, pour objectif minimum, le respect de la loi Evin. La charte prévoit une **mobilisation progressive** de tous les acteurs de la vie de l'établissement scolaire : direction, enseignants, personnel d'encadrement, parents et élèves autour d'un thème commun : le tabac.



Désormais, les Comités Départementaux contre les Maladies Respiratoires se mobilisent massivement pour proposer à toutes les écoles de France d'entrer dans ce programme, pour les soutenir dans sa mise en place.

Un **dossier pédagogique** détaillant les 10 items de la charte et montrant ses implications dans la vie quotidienne de l'école leur est remis ; trois **outils d'évaluation** ont été créés afin de permettre à l'école de mesurer les progrès et de mieux connaître le tabagisme et les comportements vis-à-vis du tabagisme des personnes de l'établissement.

Le 31 mai 2000, pour illustrer symboliquement le lancement du programme « **Objectif Ecole sans Tabac** », au moins une école par département formalisera son engagement en co-signant, avec le CDMR, la **Charte Ecole sans Tabac**.

Pour plus d'information sur ce programme, pour que votre école ou celle de vos enfants deviennent des écoles sans tabac, contactez-nous par mail :



cnmrt@magic.fr ou téléphonez-nous au 01-46-34-58-80.

Mais, il faut que cette initiative soit relayée et soutenue par le Ministère de l'Education Nationale. C'est pourquoi le CNMR lance parallèlement un « Appel pour une Ecole sans Tabac » par le biais d'une **pétition** qui sera remise en masse à **Monsieur le Ministre de l'Education Nationale à la rentrée de septembre 2000**. Le but est qu'une **directive ministérielle** vienne renforcer ce programme.

Pour obtenir des exemplaires de cette pétition, envoyez-nous un mail : cnmrt@magic.fr ou téléphonez-nous au 01-46-34-58-80.